



LES 10 RECOMMANDATIONS CLÉS DE L'ASBL I.CARE

Pour une incarcération respectueuse des droits fondamentaux

1. À engager une véritable réflexion sur le sens de la peine et sur l'inflation carcérale ;
2. À ratifier l'OPCAT et mettre en place un mécanisme de prévention de la torture compétent à l'échelle nationale, dotés de moyens suffisants et pleinement efficace pour assurer un contrôle externe indépendant et impartial de tous les lieux où des personnes sont privées de liberté, dont les établissements pénitentiaires.

Pour une politique ambitieuse en matière de santé

3. À procéder au transfert effectif des soins de santé vers le SPF Santé publique afin de respecter le principe d'équivalence des soins avec la société libre ;
4. À augmenter les moyens (humains et matériels) actuellement alloués aux soins de santé, y compris en matière de promotion de la santé, en prison et les réévaluer régulièrement afin de s'assurer qu'ils soient adaptés aux besoins ;
5. À garantir la mise en œuvre d'une politique de santé en prison coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir.

Pour une prise en charge adaptée des personnes usagères de drogues

6. À mettre en place une véritable politique globale relative aux drogues en milieu carcéral, en ce compris en matière de réduction des risques (mise à disposition de matériel, sensibilisation au risque d'overdose, formation des professionnel·les, etc.), via des accords de coopération entre les entités fédérales et fédérées.

Pour une prise en compte des besoins spécifiques des minorités

7. À tenir compte des besoins des minorités dans l'organisation des soins et à garantir une accessibilité en offrant des services médicaux de qualité et adaptés à leurs problèmes de santé, y compris en matière de santé mentale, d'assuétudes, de dépistages, de santé sexuelle et en recrutant des professionnel·les spécifiquement formé·es à la prise en charge de ces publics.

Mieux accompagner la sortie de prison

8. À renforcer les moyens alloués aux dispositifs en charge de la réinsertion (services psychosociaux des prisons, organismes, services externes, agences à l'emploi, etc.) et mettre en place une véritable coordination entre les parties prenantes afin de garantir un accompagnement continu dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de la réinsertion familiale, pendant et après l'incarcération.

Repenser les conditions de travail des professionnel·les en prison

9. À améliorer la gestion des ressources humaines au sein des établissements pénitentiaires, notamment en permettant aux agent·es de surveillance pénitentiaire de bénéficier de formations et en mettant en place des supervisions/espaces de parole ;
10. À adopter des accords de coopération entre les entités fédérales et fédérées ou toute autre mesure nécessaire pour organiser au mieux les activités de l'ensemble des professionnel·les (accès à l'établissement, à des bureaux afin de garantir la confidentialité des entretiens, etc.) et ainsi garantir un accompagnement global des personnes détenues.